

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENTS DE GRADES
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

Réf. : 247/2025/EOB

Le Maire de la commune de Semoy,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n° 113/2024 définissant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 13 juin 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Grade d'avancement	Nom, prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Agent de Maitrise Principal	DE KERAUTEM Nathalie	Agent de Maitrise	01/07/2025
Agent de Maitrise Principal	MOREAU Nathalie	Agent de Maitrise	01/07/2025
Educatrice de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle	HABERT GUENEE Laurence	Educatrice de Jeunes Enfants	01/07/2025

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, et une ampliation sera transmise à :
- Madame la Présidente du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale,



Le Maire,

Laurent BAUDE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.
Notifié le :